



PAR COURRIEL

Le 10 juin 2024

N/Réf. : 26947

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 3 mai 2024, telle que précisée le 9 mai dernier, visant à obtenir les renseignements indiqués en annexe.

À cet égard, nous vous transmettons une partie des renseignements demandés aux points 1, 2, 6, 8, 9, 10 et 11 de votre demande et détenus par le Ministère. Notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, certains renseignements ne sont pas accessibles, et ce, sur la base des dispositions des articles 53 et 54 de la Loi (en annexe).

En ce qui concerne les points 3, 4, 5, et 9 (a), le Ministère ne détient pas de document compilant les renseignements visés. La production d'un tel document nécessiterait la compilation des données disponibles dans plusieurs bases de données, la modification ou la création d'une programmation informatique. Or, selon les dispositions de l'article 15 de la Loi (en annexe), le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements.

Quant au point 7, nous vous informons que le Ministère ne détient pas l'information sollicitée. Or, selon les dispositions de l'article 1 de la Loi, le droit d'accès s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:
www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

Originale signée par :

Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection des
renseignements personnels

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

Libellé de la demande d'accès 26947 :

Depuis 2017, et pour la période la plus récente :

- 1) Le nombre de personnes employées qui travaillent au Service de l'accueil à l'aéroport (SAA) international Montréal-Trudeau, décliné par corps d'emploi ;
- 2) Le nombre de personnes immigrantes qui ont bénéficié du Service de l'accueil à l'aéroport (SAA) international Montréal-Trudeau;
 - a) Décliné, si possible, selon la catégorie d'admission (réfugiés, regroupement familial, travailleurs qualifiés, gens d'affaires...)

Depuis la mise en place du système ARRIMA et du service Accompagnement Québec, et pour la période la plus récente :

- 3) Le nombre de personnes immigrantes ayant été prises en charge par le Service d'accueil à l'aéroport qui participent à Accompagnement Québec dans l'année suivant leur arrivée au Québec ;
 - a) Décliné, si possible, selon la catégorie d'admission (réfugiés, regroupement familial, travailleurs qualifiés, gens d'affaires...)
- 4) Le nombre de personnes immigrantes n'ayant pas été prises en charge par le Service d'accueil à l'aéroport qui participent à Accompagnement Québec dans l'année suivant leur arrivée au Québec ;
 - a) Décliné, si possible, selon la catégorie d'admission (réfugiés, regroupement familial, travailleurs qualifiés, gens d'affaires...)
- 5) Le nombre de personnes qui sont déjà inscrites aux services Accompagnement Québec via ARRIMA au moment de leur arrivée en sol québécois ;
- 6) Le nombre de personnes qui utilisent les services pré-départ d'Accompagnement Québec ;
- 7) Le nombre de formulaires d'inscription à Accompagnement Québec soumis via ARRIMA depuis sa mise en ligne, décliné par année, ainsi que, si possible, selon la catégorie d'admission (réfugiés, regroupement familial, travailleurs qualifiés, gens d'affaires...).
- 8) Le délai moyen pour obtenir un rendez-vous avec une agente ou un agent d'aide à l'intégration après la soumission d'une demande d'accompagnement ;
- 9) Le nombre de rendez-vous qui ont été pris via Accompagnement Québec ;
 - a) Décliné, si possible, selon la catégorie d'admission (réfugiés, regroupement familial, travailleurs qualifiés, gens d'affaires...)
- 10) Le nombre de personnes qui ont bénéficié d'une évaluation de leurs besoins via Accompagnement Québec;
- 11) Obtenir une copie du courriel qui est automatiquement envoyé aux personnes immigrantes le jour de leur arrivée, ainsi que la liste des actions qui ont été entreprises afin d'augmenter la visibilité du Service de l'accueil de l'aéroport suite au changement de local.

Depuis 2017, et pour la période la plus récente :

- 1) Le nombre de personnes employées qui travaillent au Service de l'accueil à l'aéroport (SAA) international Montréal-Trudeau, décliné par corps d'emploi :

Regroupement d'emploi	Corps d'emploi	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cadres	10	0	0	1	1	1	1	1	1
Professionnels	105	1	1	1	1	1	1	0	0
Techniciens et assimilés	264	0	0	1	3	3	3	3	3
Personnel de bureau	249	17	19	21	21	26	23	18	15
Étudiants et stagiaires	990	0	0	0	0	0	0	1	0

Source : Données SAGIR EI.

2) Le nombre de personnes immigrantes qui ont bénéficié du Service de l'accueil à l'aéroport (SAA) international Montréal-Trudeau ;
a. Décliné, si possible, selon la catégorie d'admission (réfugiés, regroupement familial, travailleurs qualifiés, gens d'affaires...) :

Type de clientèle/année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Travailleurs qualifiés	14 022	12845	10759	2120	587	5018	1583	255
Regroupement familial	6415	6182	4813	1243	1347	2706	426	48
Investisseurs	2694	2434	1925	310	38	382	252	44
Entrepreneurs	117	71	78	█	█	15	█	0
Travailleurs autonomes	29	24	38	█	0	█	0	0
Réfugiés pris en charge par l'État	1513	1412	1233	408	968	1752	1510	561
Réfugiés parrainés	4787	4269	3569	1037	634	1934	1189	369
Étudiants étrangers	12610	13131	14155	3227	1410	1867	699	92
Travailleurs temporaires étrangers**	N/D	N/D	N/D	5	█	60	468	118
Réfugiés transitaires	491	374	330	140	157	176	108	39
Cas humanitaires	█	█	0	0	0	█	0	0
Aide familiaux	59	237	557	24	█	13	0	0
Total	█	█	37457	8517	5149	13928	█	1526

Source des données : Intimm.

Note : les données ont été extraites en années calendaires (1^{er} janvier-31 décembre).

*Données de la période 1^{er} janvier – 21 mai.

** Les données liées aux Travailleurs étrangers temporaires n'étaient pas recensées (N/D) en 2017-2018-2019.

Depuis la mise en place du système ARRIMA et du service Accompagnement Québec, et pour la période la plus récente :

6) Le nombre de personnes qui utilisent les services pré-départ d'Accompagnement Québec :

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de personnes en pré-départ	1 774*	3 868	4 450

Source : Données du TBM.

** Source : Extraction manuelle de données, la donnée ne figure pas au TBM*

8) Le délai moyen pour obtenir un rendez-vous avec une agente ou un agent d'aide à intégration après la soumission d'une demande d'accompagnement :

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de jours ouvrables	4,93*	3,29	3,56

Source : Données du TBM.

** Source : Extraction manuelle de données, la donnée ne figure pas au TBM*

9) Le nombre de rendez-vous qui ont été offerts pour Accompagnement Québec

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de RDV offerts	6 639*	11 966	13 800

Source : Données du TBM.

** Source : Extraction manuelle de données, la donnée ne figure pas au TBM*

10) Le nombre de personnes qui ont bénéficié d'une évaluation de leurs besoins dans le cadre d'Accompagnement Québec :

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Total général	4 424	10 113	14 458

Source : Données du TBM.

11) a) Copie du courriel qui est automatiquement envoyé aux personnes immigrantes le jour de leur arrivée :

Courriel envoyé automatiquement lors de l'arrivée de la PI à l'aéroport

Objet : Accompagnement Québec, votre porte d'entrée au Québec



Bonjour,

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) vous souhaite la bienvenue au Québec et vous remercie du temps que vous nous avez accordé lors de votre passage à l'aéroport.

Nous vous invitons à vous inscrire à [Accompagnement Québec](#), un service gratuit et personnalisé qui vous permet de :

- Vous établir au Québec (Installation);
- Découvrir la société québécoise (Vie collective);
- Apprendre le français (Francisation);
- Intégrer le marché du travail (Emploi);
- Vous informer sur les procédures d'immigration (Démarches d'immigration).



Besoin d'aide ? Consultez [inscription au service Accompagnement Québec](#) ainsi nos [tutoriels](#) qui faciliteront votre inscription dans la plateforme Arrima.

Des questions ? Contactez le Centre de contacts clientèle du MIFI :

- Par téléphone : 514 864-9191 (Région de Montréal) ou 1 877 864-9191 (Ailleurs au Québec - sans frais)
- Par courriel : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/courriel

Recevez nos salutations distinguées.

Le service de l'accueil à l'aéroport

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
1200, boulevard Saint-Laurent, bureau 200, Montréal, Québec H2X 0C9

encl. A courtesy translation is offered to you in English.

11) b) Liste des actions qui ont été entreprises afin d'augmenter la visibilité du SAA à la suite du changement de local :

- Distribution d'étampes avec le nom et le logo du MIFI destinées aux agents de l'ASFC pour référence de la clientèle dans les nouveaux locaux du Service ;
- Demandes de soumissions, pour les travaux jugés urgents, effectuées par la Direction de l'exploitation immobilière et des ressources matérielles en vue de l'amélioration des locaux/de la visibilité –demandes en attente réception ;
- Échanges en cours avec l'Aéroport de Montréal (ADM) afin de procéder à l'amélioration de la signalisation;
- Réorganisation du SAA en cours (jours d'opérations, heures d'ouverture et de fermeture du service, organisation de l'équipe des préposés, etc.) avec une offre de service renouvelée ;
- Amélioration de la visibilité : affichage extérieur aux espaces occupés, nouvel aménagement des locaux et nouvelle signalisation.
- Présence en amont du local du MIFI pour orienter les passagers.